

## Compte-rendu de l'entrevue avec Monsieur Rousselet, Chef du SSI à l'ESI de Versailles, le 6 février 2020

En préambule à notre entretien de ce jour, l'inter-syndicale souhaite vous faire part de quelques réflexions. Nous vous questionnerons ensuite sur des problématiques locales avant de vous exposer nos revendications.

Des dizaines de milliers d'agent de la DGFIP ont participé aux initiatives syndicales pour le retrait du projet de réforme des retraites du gouvernement Macron/Philippe qui entend détruire le Code des pensions civiles et militaires, et nous appauvrir. Ce combat est loin d'être fini, comme est loin d'être fini notre opposition à la loi de transformation de la fonction publique, le NRP ou la démétropolisation.

Concernant les missions de la DGFIP et du SSI, nous avons un objectif : celui de garder l'ensemble de nos missions dans le giron de l'administration DGFIP, et notamment bien sûr, toutes les missions informatiques.

Nous condamnons fermement tous les projets d'interministérialité pour la sphère informatique, et nous voulons que la DGFIP reste maître de son informatique de A à Z, du recrutement de ses fonctionnaires titulaires au maintien et au choix de ses infrastructures.

Comme vous le savez, l'intersyndicale est opposée au recours à des prestataires comme cela est régulièrement le cas (exploitation (Chorus, Helios), MOE, prestation de gardiennage, comme à Bussy St George et Noisiel où les prestataires sont renouvelés depuis plus du 5 ans, ). Nous exigeons que l'intégralité de nos missions soit gérée en interne afin de maintenir le savoir-faire métier au sein de notre administration.

Concernant les moyens, l'arrêt des suppressions d'emplois est indispensable, Il semble plus que nécessaire d'avoir des moyens suffisants pour pouvoir gérer l'ensemble de notre informatique, pour la qualité du service public et pour assurer aux agent.es des DiSI une véritable reconnaissance professionnelle.

À l'évidence, tout cela passe par des moyens budgétaires, techniques et juridiques à la hauteur des enjeux : primo, par des moyens pour une formation initiale et continue ambitieuse pour l'ensemble des personnels, afin que leur niveau de technicité ne se désagrège pas ; secondo, par l'établissement d'épreuves informatiques dans les épreuves professionnelles de promotion, dont sont quasi exclus nos collègues pour l'heure.

Cela passe aussi par des évolutions de carrières et financières plus attractives.

Au plan local, pouvez-vous nous assurer que vous ferez tout pour pérenniser les emplois et les missions sur nos ESI ? Citons ,Nanterre et ses missions de développement, le devenir du service EIFI de Nemours, ou encore les services ADO dont l'intersyndicale ne se résout pas à leur suppression.

- Savez-vous exactement ce que feront les agents de l'ADO qui seront affectés dans des services fiscaux après leur mutation ? Les agents savent-ils exactement ce qui les attends ?
- Avez-vous de nouvelles informations concernant l'EIFI de Nemours ? Sachant qu'après la fermeture de l'ADO, la fermeture de l'EIFI serait un coup très dur pour les agents, nous vous demandons de nous tenir informés aussitôt que possible, et de tout faire pour que Nemours soit retenu, vu le traumatisme que représente déjà la fermeture de l'ADO à l'ESI de Nemours.

Par ailleurs, qu'en est-il des rumeurs persistantes concernant le site de Notre Dame des Victoires où est hébergé l'ESI de Paris ?

Pour conclure, vous aurez compris que l'intersyndicale est déterminée à porter son ambition pour l'informatique à la DGFIP et la défense de ses personnels. Et nous prendrons le temps nécessaire pour la porter, dans un « dialogue social constructif » qui, nous l'espérons, sera partagé, et pour notre part sur les revendications suivantes :

- **Maintien à la DGFIP de services informatiques de pleine compétence ! Aucune interministérialité !**
- **Garantie du maintien de tous nos ESI !**
- **Garantie du maintien de tous les services au sein de nos ESI ! Maintien des services de l'ADO !**
- **Arrêt de toute suppression de poste ! Tous les postes vacants de la DiSI IDF doivent être pourvus !**
- **Instauration d'épreuves informatiques dans toutes les sélections professionnelles ! Création d'un concours de catégorie A, Assistant Utilisateur à l'instar d'inspecteur analyste ou PSE !**

**Nous rendrons compte devant les personnels de vos réponses à nos revendications.**

**Après la lecture de la déclaration liminaire intersyndicale (Solidaires, CGT, FO et CFTD), Monsieur Rousselet a choisi de nous répondre sur la base des revendications exposées à la fin de notre déclaration, étayées par le corps de la déclaration. Dans les réponses, nous le nommons « il ».**

**Revendication n° 1 ; Maintien à la DGFIP de services informatiques de pleine compétence ! Aucune interministérialité !**

**Réponse :** il souligne, que nous sommes déjà dans l'interministérialité à travers entre autre, la messagerie et le cloud de l'état, SIRHIUS, ClicEsi ,JITSI et samba4. Nous oeuvrons dans ce domaine, et serions incontournables.

Nous le faisons pour le compte commun, et cela nous permettrait ainsi, aussi, de « stabiliser » nos emplois.

Nous revendiquons d'être des agents DGFIP et de garder nos missions.

**Revendication n° 2 : aucune suppression d'ESI. Sort des ESI de Paris et Nanterre.**

**Réponse :** tout en reconnaissant qu'il a fermé ou déplacé des ESI (Bobigny, et fusion des ESI en « doublon » dans certaines villes), qu'il ferme celui d'Ajaccio, il indique ne pas vouloir fermer des établissements à la DiSI Ile de France. Toutefois, cette garantie de maintien des ESI ne signifie pas l'immobilisme sur leur localisation. Ainsi, s'agissant de l'ESI de Paris, cela ne le choquerait pas que cet établissement déménage dans un autre arrondissement parisien, voire dans la proche banlieue... L'ESI de Nanterre est confirmé dans ses missions par l'arrivée importante d'agents lors du dernier mouvement de mut.

**Revendication n° 2 : maintien de tous les services au sein de nos ESI. Maintien des services de l'ADO. Sort de l'EIFI de Nemours.**

**Réponse :** il ne donne aucune garantie pour le maintien de tous les services. Il cite pour exemple les ateliers d'acquisition des données qui selon lui, n'auront « plus rien à faire » dans quelques mois. A notre argument signifiant que du « travail, il y en a », par exemple la dématérialisation des dossiers individuels de tous les agents du Ministère des Finances, il omet de nous répondre.

Services de l'ADO : il rappelle le dispositif connu de tous (suppression de l'atelier, obligation du dépôt d'une mut au plan national, assortie de garanties :

le sort de celui de Versailles « est « réglé », puisque la « reconversion » des 6 agents est assurée à la DDFiP des Yvelines distante de peu de l'ESI.

S'agissant de l'atelier de Nemours, création d'une cellule dite de fiabilisation des données par la DDFiP du 77, permettant aux agents qui le souhaitent de rester au sein de l'ESI.

Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de la création d'un service, mais d'une mission, produit d'un « maintien sur place sur mesure ». Il confirme que sur les 15 agents, 5 d'entre eux (quatre agents et un contrôleur administratif ou PAU), pourront rejoindre le centre national de traitement FICOBA), les autres ayant vocation à rejoindre la cellule de fiabilisation de la DDFiP. A notre nouvelle demande quant à la taille et à la durée d'existence de

cette « cellule » ou « mission », il indique, avec le DiSI, <4que cela dépendra à la fois du mouvement national de mut.

EIFI de Nemours : il ne donne aucune garantie quant au maintien de cet atelier. Son point de vue est national, et c'est qu'après l'examen des dossiers des fournisseurs via la procédure de marché public qui prendra plusieurs semaines, qu'il choisira 1 ou 2 ateliers subsistant outre Meyzieu et Poitiers. Selon lui, compte-tenu du matériel existant sur le marché, la question n'est pas tant le nombre d'ateliers subsistant (3 ou 4), mais la capacité de production du nouveau matériel que choisira la DGFIP.

**Revendication n° 4 : arrêt de toute suppression de poste ! Tous les postes vacants de la DiSI IDF doivent être pourvus !**

**Réponse :** les services informatiques ont subi moins de suppressions de postes que le réseau, mais ont contribué aux efforts de suppressions de poste voulus par le gouvernement.

Le DiSI signale un manque de postulants pour l'Ile de France, d'où les vacances d'emplois.

**Revendication n° 5 : instauration d'épreuves informatiques dans toutes les sélections professionnelles ! Création d'un concours de catégorie A, Assistant Utilisateur à l'instar d'inspecteur analyste ou PSE !**

**Réponse :** il accède, après explication de notre part (très faible promotion d'agent qualifiés, peu de candidats originaires des DiSI, en particulier d'Ile de France), à pousser à l'instauration d'une épreuve informatique dans les sélections au sein de la catégorie B (sélection pour le 1<sup>ère</sup> classe et le contrôle principal). Il reste dubitatif tant à l'examen pro de B en A, sachant que les intéressés quitteraient la sphère informatique, qu'à la création d'un concours (A, analyste assistant utilisateur) accessible au B PAU, sachant qu'il existe les concours A analyste et PSE.

Concernant les PAU à la DiSI IDF, des agents de catégorie C fraîchement recrutés, affectés dans des CID comme agents administratifs, exerçant la mission d'assistance, et lauréats de la qualification de PAU immédiatement à la suite, ne peuvent percevoir leur prime PAU, l'administration leur opposant le délai de séjour de 3 ans en qualité d'agent administratif. Un recours devant le TA a été introduit pour la perception de la prime PAU au mois suivant celui de leur réussite à la sélection. Qu'en pensez-vous ?

**Réponse :** nous attendons le jugement du TA.

**En conclusion, quelques point positifs, la garantie d'aucune fermeture d'ESI en Ile-de-France, mais pour combien de temps, l'accord de « pousser » l'instauration d'une épreuve informatique pour la sélection par examen pro au sein de la catégorie B.**

**Pour le reste, aucune garantie pour l'arrêt des suppressions de postes, de services, à commencer par l'EIFI de Nemours, confirmation de la suppression des ADO...**